



**Assemblée générale**  
**Conseil économique et social**

Distr.  
GENERALE

A/44/256/Add.1 ✓  
E/1989/66/Add.1  
25 mai 1989  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante-quatrième session  
Point 83 f) de la liste  
préliminaire\*  
DEVELOPPEMENT ET COOPERATION  
ECONOMIQUE INTERNATIONALE :  
ENVIRONNEMENT

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL  
Seconde session ordinaire de 1989  
DEVELOPPEMENT ET COOPERATION  
ECONOMIQUE INTERNATIONALE :  
ENVIRONNEMENT

Question de la convocation d'une conférence des Nations Unies  
sur l'environnement et le développement

Rapport du Secrétaire général

Additif

\* A/44/50/Rev.1.

ANNEXE II

VUES SUR LA CONFERENCE : RESUME

Table des matières

| <u>Chapitres</u>   | <u>Paragraphes</u> | <u>Pages</u> |
|--|--------------------|--------------|
| I. OBSERVATIONS GENERALES .....                                | 1 - 20             | 3            |
| II. PORTEE, BUTS, NATURE ET TITRE DE LA CONFERENCE .....       | 21 - 77            | 7            |
| A. Portée de la conférence .....                               | 21 - 33            | 7            |
| B. Buts et nature .....  | 34 - 74            | 10           |
| C. Titre .....   | 75 - 77            | 21           |
| III. MOYENS A METTRE EN OEUVRE POUR PREPARER LA CONFERENCE ... | 78 - 118           | 22           |
| A. Au niveau national .....                                    | 78 - 83            | 22           |
| B. Au niveau régional .....                                    | 84 - 91            | 22           |
| C. Préparation intergouvernementale à l'échelle mondiale       | 92 - 100           | 24           |
| D. Organisations non gouvernementales .....                    | 101 - 105          | 25           |
| E. Coopération et coordination interinstitutions .....         | 106 - 111          | 26           |
| F. Secrétariat de la conférence .....                          | 112 - 118          | 27           |
| IV. DATES ET LIEU APPROPRIES ET AUTRES MODALITES A PREVOIR ..  | 119 - 133          | 28           |
| A. Dates .....   | 119                | 28           |
| B. Lieu .....  | 120 - 129          | 29           |
| C. Autres modalités à prévoir .....                            | 130 - 133          | 30           |

/...

## I. OBSERVATIONS GENERALES

### 1. Observations des gouvernements

1. Brésil. L'ordre du jour du débat international sur les questions écologiques est entièrement imprégné de la notion de développement économique et social. Pour la grande majorité de la population mondiale, le sous-développement est à la racine même des problèmes d'environnement.
2. Bulgarie. Tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que ceux des organismes des Nations Unies, des organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales intéressés devraient participer à la conférence.
3. Ethiopie. Près de 20 ans s'étant écoulés depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, tenue à Stockholm 1/, cela devrait avoir été suffisant pour analyser à fond le thème "Environnement et développement", vu la somme de connaissances et d'informations accumulée dans l'intervalle au moyen d'enquêtes, d'études et de recherches, ainsi que pour mettre au point une stratégie mondiale de développement qui respecte l'environnement. La croissance économique doit se poursuivre, mais il faut en atténuer les conséquences dommageables. Comme le développement soumet l'environnement à rude épreuve, le choix à faire est celui d'une croissance économique viable à long terme et qui ne porte pas atteinte à l'environnement.
4. Norvège. La conférence devrait replacer les problèmes écologiques dans le contexte du développement au sens large. Elle devrait adopter un programme d'action détaillé pour un développement durable inspiré du rapport de la Commission mondiale de l'environnement et du développement intitulé "Notre avenir à tous" (A/42/27, annexe), et de l'Etude des perspectives en matière d'environnement jusqu'à l'an 2000 et au-delà (résolution 42/186 de l'Assemblée générale en date du 11 décembre 1987, et annexe). Il faut que la conférence soit axée sur l'avenir et sur l'action.
5. Suède. Le but primordial de la conférence est l'action concrète à mener aux niveaux national et intergouvernemental en vue d'assurer un développement durable qui soit compatible avec l'environnement dans tous les pays. Les pays industrialisés sont les principaux responsables de la dégradation de l'environnement de par les modèles de production et de consommation qu'ils suivent sans se préoccuper suffisamment des effets que ceux-ci exercent sur leur propre environnement et sur celui des pays en développement. Il faut qu'ils modifient le cours de leur développement de manière à offrir aux pays en développement des occasions plus favorables de choisir des modèles de développement qui ne portent pas atteinte à l'environnement. Un appui financier et technique sera également nécessaire de leur part. La dégradation de l'environnement met en péril les systèmes nécessaires au maintien de la vie et pourrait être considérée comme un problème majeur de sécurité, preuve de l'interdépendance internationale.
6. L'action gouvernementale doit procéder d'une vue d'ensemble et ne pas être limitée dans les faits par les barrières sectorielles. En même temps, aucune politique de l'environnement ne peut donner de résultats si elle n'est pas intégrée

/...

au processus de développement intéressant tous les secteurs de la société. A long terme, les problèmes d'environnement ne peuvent être résolus que par l'action préventive, dont la mise au point nécessite une vision aussi claire que possible des plus importants de ces problèmes et de leurs effets. L'incertitude oblige cependant à respecter des marges de sécurité suffisantes. En fait, il faut que la politique de l'environnement comprenne à la fois une action spécifique, surtout préventive, destinée à traiter les grands problèmes d'environnement et une adaptation des politiques menées dans différents domaines en vue d'en réduire au minimum les effets négatifs sur l'environnement.

7. Turquie. La conférence devrait susciter parmi les nations une bonne volonté et un sens de leurs responsabilités qui les incite à protéger l'avenir commun de l'humanité et de la planète sur laquelle nous vivons. Il faut que les droits des pays en développement de poursuivre leur développement soient protégés, et la part majeure de responsabilité qui revient aux pays développés dans la détérioration de l'environnement devrait être mise en relief : ils devraient assumer des obligations beaucoup plus larges que les pays en développement dans la solution des problèmes d'environnement. Les précautions à prendre à l'égard de l'environnement ne doivent pas devenir un objet de marchandage lié à l'aide au développement que fournissent les pays développés.

## 2. ONU et organismes des Nations Unies

### a) Département des affaires économiques et sociales internationales

8. Tout en étant davantage conscients des relations d'interaction qui existent entre les activités socio-économiques et les processus environnementaux, ainsi que des effets de ces activités sur l'environnement, les planificateurs du développement et les décideurs aux échelons tant national qu'international, n'ont dans l'ensemble pas réussi à faire leur place aux critères écologiques. Ce manque d'intégration n'a fait qu'accroître l'épuisement progressif des ressources naturelles et la dégradation de la qualité de l'environnement, parce qu'on s'est occupé des conséquences écologiques le plus souvent après leur manifestation, en négligeant dans une large mesure les possibilités d'action préventive offertes par un aménagement des politiques. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement de 1972 avait pourtant réussi à lancer des programmes sérieux d'évaluation et de gestion de l'environnement dans le cadre de son Plan d'action pour l'environnement 2/.

### b) Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe

9. En convoquant une conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, l'Assemblée générale reconnaîtrait que la connaissance scientifique et technique des causes et des effets des principaux problèmes environnementaux a suffisamment progressé pour qu'un effort concerté aux fins d'en rassembler les éléments, de la diffuser et de l'appliquer pourrait avoir des résultats très positifs. Le Bureau du Coordonnateur appuie sans réserve l'idée de convoquer une conférence des Nations Unies, qui devrait se tenir au plus tard en 1992. C'est par l'effet de catastrophes naturelles ou causées par l'homme que l'environnement mondial se dégrade dans de nombreux secteurs. Les êtres humains sont de plus en

/...

plus vulnérables face aux catastrophes écologiques ou autres. Et le problème s'aggrave, malgré les efforts menés aux niveaux national et international pour arrêter le processus.

c) Commission économique pour l'Europe

10. La question a été inscrite à l'ordre du jour de la quarante-quatrième session de la Commission, tenue en avril 1989. L'attention des Etats membres de la CEE a été appelée sur la résolution 43/196 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1988. Les observations de la Commission à ce sujet devraient être communiquées en mai 1989 au Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Commission et le Conseil exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance poursuivant dans l'intervalle leurs vastes programmes de travail en matière de protection de l'environnement. Quand elle s'est réunie en avril, la Commission a prêté une attention particulière à la forme et à l'ampleur de sa contribution et de sa participation à la conférence sur l'environnement qui se tiendra, dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, à Sofia en octobre/novembre 1989.

d) Centre des Nations Unies pour les établissements humains

11. Le Centre a porté la résolution 43/196 de l'Assemblée générale à l'attention de la Commission des établissements humains à sa douzième session, tenue du 24 avril au 3 mai 1989.

e) Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

12. Le moment serait particulièrement propice à un examen des progrès réalisés depuis la Conférence de Stockholm, ainsi qu'à la formulation de nouvelles stratégies à moyen et à long terme. La FAO accueille donc favorablement la proposition de convoquer une conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Comme ce fut le cas pour la Conférence de Stockholm et sous réserve des directives de ses organes directeurs, la FAO prendra une part active aux préparatifs de cette conférence dans les domaines relevant de sa compétence technique et dans la limite des ressources disponibles.

f) Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture/Commission océanographique intergouvernementale

13. Vingt ans après la Conférence de Stockholm, le projet d'organiser une conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement mérite un examen sérieux. Bien des choses auront certes été accomplies au cours de ces deux décennies, mais les progrès de la connaissance scientifique et la conscience croissante de l'importance de notre environnement confèrent à la question des dimensions nouvelles, dont certaines étaient imprévisibles en 1972. On a ainsi appris, entre autres, que les questions d'environnement dans leur ensemble sont d'une telle ampleur qu'il faut que tous les intéressés travaillent en collaboration aussi étroite que possible en vue de tirer le meilleur parti des ressources disponibles, tant intellectuelles que financières. Il est nécessaire de considérer l'environnement comme un tout, sans perdre de vue les divers modes d'interaction de

/...

ses éléments, et d'éviter de le cloisonner ou de diviser les responsabilités. Il convient de mettre l'accent sur les efforts de coopération nécessaires et sur les besoins à satisfaire pour résoudre les problèmes mondiaux, ainsi que sur la nécessité de disposer d'information et de données solides et qui soient valides sur le plan scientifique. Il est prévu de porter la résolution 43/196 de l'Assemblée générale à l'attention de l'Assemblée de la COI en juillet.

g) Organisation de l'aviation civile internationale

14. L'OACI n'a pas encore de vues précises sur les buts, la nature et la portée de la conférence, mais il convient d'indiquer qu'elle prend en considération les ramifications écologiques de toute proposition de projet faisant appel à son assistance technique et qu'elle s'occupe beaucoup actuellement des aspects économiques des limitations imposées au bruit des aéronefs.

h) Organisation mondiale de la santé

15. Il est aussi important qu'opportun de convoquer une conférence mondiale des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Le Conseil exécutif a prié l'Organisation de collaborer à sa préparation.

i) Agence internationale de l'énergie atomique

16. L'Agence accueille favorablement l'idée de convoquer une conférence; elle est d'avis qu'à condition d'être soigneusement préparée, celle-ci remplira une fonction utile. En coopération avec d'autres organisations des Nations Unies, l'Agence serait prête à contribuer aux préparatifs et à la conférence elle-même dans le domaine qui est de sa compétence technique.

3. Autres organisations

a) Secrétariat du Commonwealth

17. Malgré les grands progrès actuellement accomplis dans le sens d'une conscience accrue de l'environnement, surtout dans les pays industriels, et quelques succès spectaculaires à retenir, le Secrétariat du Commonwealth considère que l'on ne comprend pas encore suffisamment que la pauvreté et les contraintes qui s'exercent sur l'environnement sont inextricablement liées. Cette idée a été défendue de manière convaincante dans le rapport intitulé "Notre avenir à tous" (A/42/427, annexe), ainsi que par le PNUE depuis quelques années, mais les pays industriels en particulier continuent, semble-t-il, à dissocier les deux phénomènes, ou peut-être ne sont guère disposés à s'attaquer au problème de la pauvreté dans le monde. La conférence de 1992 devrait permettre de réaliser de nouveaux progrès dans ce domaine.

b) Banque asiatique de développement

18. La Banque appuie la résolution 43/196 de l'Assemblée générale, par laquelle celle-ci a décidé d'examiner la question de la convocation, en 1992, d'une conférence qui procéderait à une évaluation des progrès réalisés dans les activités relatives à l'environnement au cours des deux décennies écoulées depuis la

/...

Conférence de Stockholm sur l'environnement (1972). La conférence de 1992 devrait examiner, notamment, les préoccupations environnementales nouvelles évoquées dans le rapport de la Commission mondiale de l'environnement et du développement, Etude des perspectives en matière d'environnement jusqu'à l'an 2000 et au-delà (résolution 42/186, annexe), et les résultats de la réunion ministérielle sur l'environnement que la CESAP envisage de tenir en mai 1990.

c) Institut interaméricain de coopération dans le domaine de l'agriculture

19. L'Institut perçoit parmi les pays membres un souci croissant d'assurer la conservation de base de ressources naturelles et estime qu'une conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement revêtirait un grand intérêt et une grande utilité.

d) Fonds de développement international de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole

20. Le Fonds considère que la conférence devrait avertir les gouvernements, les donateurs, les entreprises et les particuliers des problèmes et des choix environnementaux et mettre au point un cadre permettant de mobiliser les moyens de financement et l'assistance technique nécessaires à l'adoption de remèdes tant préservatifs que curatifs aux problèmes d'environnement liés aux projets de développement.

## II. PORTEE, BUTS, NATURE ET TITRE DE LA CONFERENCE

### A. Portée de la conférence

#### 1. Observations des gouvernements

21. Brésil, Norvège et Suède. On trouve des indications sur la portée de la conférence dans la résolution 43/196 de l'Assemblée générale, où celle-ci a réaffirmé quelques-unes des raisons de la tenir et certains des objectifs ainsi visés, et précise que la conférence pourrait, entre autres choses :

"a) Passer en revue l'orientation des politiques et mesures adoptées par tous les pays et les organisations internationales pour protéger et améliorer l'environnement, et examiner la manière dont les problèmes écologiques ont été intégrés dans les politiques et la planification économiques et sociales depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement en 1972;

b) Evaluer, sur le plan écologique, les grands problèmes, risques et possibilités associés aux activités économiques de tous les pays;

c) Faire des recommandations tendant à renforcer l'action coopérative internationale, dans le cadre des priorités que fixera la conférence, définir les activités de recherche-développement nécessaires à l'application de ces recommandations et indiquer les moyens financiers qu'exigeront cette application ainsi que leurs sources possibles de financement."

/...

22. Brésil. Il importe d'élaborer une perception commune des problèmes de l'environnement et de s'accorder sur les moyens de renforcer la coopération internationale aux fins de promouvoir un développement durable à l'échelle mondiale. L'existence de vastes arsenaux d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive constitue le principal danger qui menace l'environnement et la survie même de l'humanité, et il faut cesser d'éluder cette question dans les débats sur l'environnement mondial.

23. Ethiopie. La conférence devrait prendre en considération la faune, la flore et tous les éléments de l'environnement, aussi bien que les liens d'interdépendance et de dépendance, la concurrence et les autres modes d'interaction, y compris l'utilisation des ressources par l'homme. Elle devrait mettre l'accent sur le développement de l'agriculture, de l'industrie, de la pêche, du bâtiment, de la sylviculture, des établissements humains et des industries extractives.

24. Egypte. La conférence devrait examiner les problèmes qui se posent à l'échelle mondiale, régionale et nationale.

25. Norvège. La conférence devrait rechercher les moyens de promouvoir le mieux possible et étudier un développement durable et qui ménage l'environnement dans tous les pays. Il faut qu'elle envisage les grands problèmes environnementaux dans le cadre de l'interdépendance de l'environnement et de l'écologie, d'une part, et du développement et de l'économie, d'autre part.

26. Le document d'information établi par le PNUÉ en vue des consultations tenues au niveau ministériel à Nairobi en janvier 1989 pourrait constituer une référence très utile pour tenter de préciser davantage la portée, les buts et la nature de la conférence. Il énumère neuf secteurs critiques où des mesures correctives devraient être prises et divers aspects qu'elles devraient revêtir.

27. Seychelles. La conférence doit avoir pour but d'assurer à l'humanité à travers la coopération un développement à l'échelle du monde, tout en protégeant simultanément son environnement commun.

28. Suède. Certaines conventions ou des protocoles relatifs aux problèmes d'environnement importants pourraient être signés à l'occasion de la conférence. Sur les autres questions, il conviendrait d'adopter des plans d'action concrets assortis de recommandations portant sur les mesures à prendre aux échelons national et international. Il faudrait aussi prendre des mesures financières, et la conférence devrait faire siens l'examen et l'évaluation sur lesquels les décisions sont fondées.

## 2. ONU et organismes des Nations Unies

### a) Département des affaires économiques et sociales internationales

29. La conférence prévue pour 1992 pourrait utilement examiner les politiques de l'environnement et les politiques socio-économiques mises en place depuis Stockholm aux niveaux national et international, afin de mieux comprendre les rapports qui les unissent et de déterminer les moyens de les intégrer à la planification du développement et aux décisions en la matière. La stratégie internationale du

/...



développement pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement pourrait aussi faire une place au rôle des préoccupations écologiques internationales dans les politiques et la coopération axées sur le développement, et ses recommandations pourraient ainsi offrir un cadre général ou du moins une importante contribution aux délibérations de ladite conférence.

b) Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

30. La conférence devrait être orientée vers l'action et, au lieu de s'étendre sur les problèmes d'environnement déjà décelés et examinés dans le rapport intitulé "Notre avenir à tous", axer ses débats sur les mesures pratiques propres à les résoudre. Une telle approche permettrait aux institutions techniques des Nations Unies de jouer un rôle actif et de contribuer utilement aux préparatifs de la conférence.

c) Banque mondiale

31. La conférence devrait faire l'inventaire des principales initiatives nationales et internationales prises en matière d'environnement depuis le rapport de la Commission mondiale de l'environnement et du développement et s'efforcer de faciliter le consensus sur une action internationale visant à résoudre les problèmes critiques qui suscitent une inquiétude croissante au sein de la communauté internationale. L'accent devrait être mis sur les enseignements à tirer de ce qui a pu être fait dans les pays en développement pour intégrer les questions d'environnement et de développement à la politique nationale. La Banque mondiale serait prête à présenter un rapport sur ses travaux d'analyse des conditions d'un développement durable et à aider les pays qui appliquent des plans d'action sur l'environnement à préparer des exposés.

d) Organisation maritime internationale

32. Etant donné l'ampleur de la question de l'environnement et du développement traitée dans le cadre d'une conférence mondiale des Nations Unies, il sera nécessaire de mettre l'accent sur les grands problèmes écologiques de portée mondiale et sur la nécessité de procéder à des changements institutionnels et juridiques pour s'y attaquer.

3. Autres organisations

Organisation de coopération et de développement économiques

33. En acceptant l'idée de réexaminer l'appel à l'action lancé à Stockholm, on aura déjà arrêté dans une large mesure la portée et la nature de la conférence de 1992. Il semble néanmoins clair que celle-ci devra se préoccuper de la gestion de l'environnement et des problèmes de développement, à en juger en particulier par les discussions et les travaux complémentaires liés au rapport de la Commission mondiale de l'environnement et du développement et à l'Etude des perspectives en matière d'environnement jusqu'à l'an 2000 et au-delà, établie par le PNUE dans ses documents faisant l'un et l'autre une place à ce "dualisme". La tâche des organisateurs de la conférence sera de maintenir un équilibre, mais en privilégiant l'"environnement", car le "développement" au sens traditionnel du mot est le domaine de compétence de nombreux autres organes et conférences.

/...

## B. Buts et nature

### 1. Observations des gouvernements

34. Brésil. La conférence devrait approuver un ensemble détaillé de recommandations (plan d'action) tendant à favoriser une coopération internationale destinée à améliorer l'environnement dans tous les pays et régions du monde et déterminer les besoins financiers et les sources de financement du plan d'action.

35. Les grands problèmes d'environnement du monde contemporain ont trait aux changements de climat, aux pluies acides, à l'approvisionnement en eau, à la pollution des océans et des régions côtières, à la dégradation des sols, à la désertification, à la déforestation, aux altérations de l'habitat et aux dangers qui menacent la diversité des espèces biologiques, ainsi qu'au transport transfrontière de déchets toxiques ou dangereux.

36. Bulgarie. La conférence devrait examiner et évaluer les résultats atteints grâce aux activités conjointes menées par la communauté internationale en application de la Déclaration de Stockholm <sup>3/</sup> durant la vingtaine d'années écoulées depuis la Conférence de 1972 et, à partir de là, tracer les mesures propres à améliorer la coopération dans le cadre des efforts communs visant à résoudre les problèmes écologiques mondiaux et régionaux.

37. Egypte. La conférence devrait déterminer les effets de différents aspects du développement, dont l'industrialisation, la production et l'utilisation d'énergie, l'urbanisation, l'utilisation des ressources naturelles et l'utilisation des sols. Elle devrait aussi identifier les effets sur l'environnement de la production et de l'évacuation de matières dangereuses en ce qui concerne l'équilibre écologique, l'épuisement des ressources naturelles non renouvelables (terres fertiles, combustible fossile, diversité des espèces biologiques), le patrimoine de l'humanité, les changements climatiques et la société. Il importerait de trouver des moyens d'éviter les effets défavorables du développement sans compromettre les légitimes aspirations des pays en développement au progrès, en planifiant, par exemple, l'urbanisation et l'occupation des sols, en utilisant des sources d'énergie renouvelables, en adoptant des techniques non polluantes, en réglementant la circulation des déchets dangereux (chimiques ou nucléaires), en assurant la diffusion de l'information sur les risques et accidents écologiques et en institutionnalisant la coopération en cas d'accident écologique.

38. Ethiopie. La conférence devrait traiter des questions de préservation de l'environnement, s'efforcer de définir une stratégie pratique conçue dans une optique positive pour assurer la stabilité de la population mondiale dans les limites des ressources disponibles et rechercher des scénarios de croissance économique durable, répondant aux besoins actuels sans exercer d'effets négatifs sur l'environnement. La conférence devrait aussi s'intéresser au patrimoine culturel de l'humanité et à l'éducation, aux valeurs esthétiques et scientifiques, et à celle des loisirs en vue de déceler avec précision les techniques qui ont porté atteinte à l'environnement dans les régions géographiques ayant fait l'objet d'une exploitation intensive et de mettre l'accent sur ce que les connaissances scientifiques et le bon sens pourraient apporter à une exploitation rationnelle des ressources naturelles.

/...

39. Hongrie. La conférence devrait identifier les problèmes d'environnement les plus graves qui appellent une intervention urgente aux niveaux national et international et élaborer un programme d'action pour s'y attaquer. De plus, la conférence pourrait retenir parmi ses tâches prioritaires la coordination des conventions internationales sur la protection de l'environnement déjà en vigueur ou en cours d'élaboration, l'élimination des chevauchements existants et la mise en place d'un système efficace de surveillance continue de l'environnement à l'échelle mondiale.

40. Nigéria. La conférence devrait procéder à une évaluation critique des succès et des échecs enregistrés depuis la Conférence de Stockholm, en fonction des objectifs de cette conférence et des résolutions adoptées en 1972, ainsi que des autres résolutions et plans d'action pertinents formulés depuis lors. Elle devrait aussi définir des objectifs, réviser les stratégies et en adopter de nouvelles pour les 20 prochaines années qui répondent aux besoins, en s'appuyant sur les enseignements tirés de l'expérience aux échelons national, régional et mondial au cours des deux dernières décennies.

41. Norvège. La conférence devrait élaborer dans les principaux secteurs critiques, des mesures concrètes qui constitueraient ensuite une partie du programme d'action à adopter. Elle devrait adopter ou signer des accords concrets (une convention sur le climat, par exemple, et des protocoles sur des problèmes précis) en vue de chiffrer autant que faire se peut, les objectifs du programme d'action. Il faudrait aussi prendre en considération la nécessité de procéder à des changements institutionnels dans la perspective de la coopération et de la coordination internationales futures sur le chapitre de l'environnement et du développement.

42. Il conviendrait en outre d'indiquer les ressources financières requises pour l'application des recommandations convenues, ainsi que les sources de financement possibles, ainsi que les apports financiers supplémentaires, l'assistance technique et le transfert de techniques de protection de l'environnement nécessaires aux pays en développement. Les pays développés devraient être prêts à fournir l'essentiel de ces ressources, étant les premiers responsables des problèmes d'environnement de la planète.

43. Seychelles. La conférence devrait avoir pour but le développement mondial par la coopération, ce qui devrait en même temps permettre de protéger l'environnement commun à toute l'humanité.

44. Suède. La conférence devrait évaluer les causes profondes des dangers qui menacent l'environnement et le risque politique qu'ils représentent de manière à jeter ainsi les bases d'une action des gouvernements destinée à réduire les pressions qui s'exercent sur l'environnement et les systèmes qui rendent la vie possible. Elle devrait renforcer le réseau des instruments internationaux ayant force obligatoire dans le domaine de l'environnement. Le système des Nations Unies a un rôle normatif essentiel à jouer en ce qui concerne les politiques de réduction de ces pressions et des recommandations et des déclarations pourraient en faciliter l'harmonisation. Dans bien des cas, il faudrait avoir recours à des accords

/...

contraignants, car ce sont des instruments plus efficaces. La conférence devrait conférer plus d'efficacité aux conventions en vigueur qui ne sont pas correctement appliquées parce que trop peu d'Etats y sont parties ou en raison de problèmes financiers.

45. De plus, des conventions et protocoles devraient être signés et des plans d'action adoptés sur certains problèmes d'environnement critiques, qui revêtent actuellement une importance particulière, à savoir : les problèmes atmosphériques (changements de climat, épuisement de la couche d'ozone, pluies acides), approvisionnement en eau douce et qualité de cette eau, océans et régions côtières (pollution et gestion des zones côtières), dégradation des sols (désertification et déforestation), disparition d'espèces biologiques, déchets dangereux, et produits chimiques toxiques, problèmes liés aux biotechnologies et dégradation du cadre de vie et de travail des pauvres. Ce sont là des problèmes de portée mondiale, mais il serait préférable d'en traiter certains éléments sur le plan régional. Des conventions et protocoles régionaux ou mondiaux ont déjà été conclus ou sont en cours de négociation sur certains problèmes. Le Conseil d'administration du PNUE pourrait, à sa quinzième session, engager des négociations sur d'autres questions, et d'autres décisions analogues pourraient être prises au cours des préparatifs de la conférence. Une convention mondiale sur la protection du climat devrait être prête à être signée à la conférence.

46. En ce qui concerne les problèmes qui ne peuvent encore donner lieu à des accords ayant force exécutoire, il faudrait commencer dès la préparation de la conférence à travailler à l'élaboration de projets de plans d'action destinés à lutter contre les stratégies qui sont à l'origine des perturbations de l'environnement dues à leurs principaux responsables - l'industrie, les systèmes énergétiques, les transports, l'agriculture, la sylviculture et les systèmes urbains, notamment - en jouant sur les politiques de la fiscalité, de l'éducation, de la recherche et de la population. Ces plans d'action devraient viser à promouvoir un développement durable et qui ménage l'environnement pour préserver le milieu naturel et la santé. Ils devraient aussi être établis avec soin durant la phase des préparatifs de la conférence. Il faudrait garder à l'esprit tant les différences qui existent entre les pays que leurs relations d'interdépendance.

47. Il faudrait tâcher de s'occuper des mesures financières, afin que les décisions de la conférence soient effectivement mises à exécution. C'est aux pays industrialisés qu'il appartient au premier chef de fournir les ressources nécessaires à l'action concertée convenue, et ils devraient donc être prêts à financer les mesures visant à résoudre les problèmes de caractère mondial. Il faut aussi qu'ils soient prêts à aider les pays en développement qui s'efforcent de réaliser un développement durable. Des mesures s'imposent en matière de coopération pour le développement, de service de la dette et de commerce pour faciliter l'application dans ces pays de l'action concertée en question. En ce qui concerne l'aide au développement, sa dimension écologique doit être incorporée à toutes les activités, car c'est là la condition préalable d'un développement durable et conciliable avec l'environnement. On ne saurait escompter de résultats sans un dialogue préalable entre les partenaires de la coopération, fondé sur le respect des plans et des priorités des pays bénéficiaires.

48. Il convient de préserver les mécanismes actuels de coopération intergouvernementale dans le domaine de l'environnement, mais les mandats et les ressources financières des institutions existantes, et surtout du PNUE, demandent à être considérablement renforcés.

49. Thaïlande. La conférence devrait examiner les politiques et stratégies de l'environnement qui se rapportent au développement international et aborder des questions telles que la pollution industrielle et la dégradation des ressources naturelles, les mécanismes de gestion de l'environnement, la législation, l'évaluation d'impact sur l'environnement et l'éducation en matière d'environnement.

50. Turquie. Il conviendrait de déterminer le cadre général dans lequel s'exerce l'influence mutuelle de l'environnement et du développement et, à cet égard, d'identifier les secteurs qui portent le plus atteinte à l'environnement et de découvrir les méthodes qui permettraient d'éliminer ces effets. Il faudrait définir l'appareil international à mettre sur pied pour l'environnement dans toutes ses dimensions administratives, financières et scientifiques et, dans ce cadre, donner aux pays en développement autant d'autorité et de responsabilité qu'aux pays industrialisés. De plus, la conférence pourrait instituer un mécanisme de contrôle et déterminer les règles régissant l'utilisation et la protection communes de l'espace, des océans et de l'Antarctique, qui sont utilisés surtout par les pays développés à diverses fins.

51. Yougoslavie. La conférence devrait avoir pour objectifs de promouvoir la coopération internationale afin d'arrêter la dégradation de l'environnement, qui est partie intégrante de la croissance et du développement économiques, et de contribuer à une meilleure compréhension des rapports entre les objectifs de croissance et de développement, d'une part, et la nécessité de protéger l'environnement et d'en améliorer la qualité, de l'autre. Il faudrait étudier tout particulièrement les effets de la crise économique et financière et du fardeau de la dette sur la dégradation de l'environnement. La conférence devrait recommander des mesures et des actions qui, en relançant la croissance et le développement des pays en développement, appuient les efforts faits pour protéger l'environnement et en améliorer la qualité. Il faudrait faire échec à l'exportation de déchets dangereux vers les pays en développement et renforcer le rôle du système des Nations Unies en ce qui concerne l'étude et la résolution des problèmes d'environnement mondiaux. Il faudrait aussi s'attacher tout particulièrement à la coordination des conventions internationales sur la protection de l'environnement déjà en vigueur ou en cours d'élaboration, ainsi qu'à l'élimination des chevauchements existants et à la mise en place d'un système efficace de surveillance continue de l'environnement à l'échelle mondiale.

## 2. ONU et organismes des Nations Unies

### a) Département des affaires économiques et sociales internationales

52. Des discussions qui ont eu lieu récemment aux quarante-deuxième et quarante-troisième sessions de l'Assemblée générale il ressort que deux problèmes précis sont hautement prioritaires parmi les préoccupations relatives à l'environnement, à savoir les interactions de la pollution atmosphérique, des changements climatiques et des activités socio-économiques et la production et le

/...

rejet de déchets dangereux et de produits chimiques toxiques d'origine industrielle. La conférence pourrait s'intéresser aussi à d'autres questions prioritaires, comme l'impossibilité de poursuivre durablement des efforts de développement qui font trop bon marché de l'épuisement et de la dégradation des ressources naturelles, telles que les ressources minérales, les forêts, l'eau et les sols.

b) Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

53. La conférence devrait avoir notamment pour objectifs de fixer des priorités environnementales mondiales et de renforcer la coopération et la coordination entre les gouvernements membres, les organisations internationales et le secteur privé en vue d'un développement durable. Elle doit mettre au point et adopter des mesures permettant d'évaluer et de prévenir correctement les catastrophes écologiques par des programmes d'assistance technique et le transfert de technologie, des projets expérimentaux, ainsi que des programmes d'éducation et de formation conçus en fonction de problèmes d'environnement déterminés.

c) Université des Nations Unies

54. La conférence devrait prendre en considération les dimensions humaines des changements de l'environnement planétaire. Les résultats initiaux des recherches et les recommandations issues du programme de l'Université dans ce domaine seront disponibles en 1992. De plus, l'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement conduira un projet de recherche sur l'économie de l'environnement, domaine important dont la conférence devrait tenir compte.

d) Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues

55. La conférence devrait prêter attention, au cours de ses débats, à l'effet préjudiciable qu'ont sur l'environnement les pratiques suivies dans certains pays pour la culture de l'opium et du coca et aux dommages causés par les produits chimiques toxiques utilisés dans le traitement du coca.

e) Organisation internationale du Travail

56. L'Organisation n'a pas de propositions particulières à formuler au sujet des buts de la nature ou de la portée de la conférence, mais, quelle que puisse être la décision finale, celle-ci lui fournira certainement une occasion d'apporter à ses travaux une contribution appropriée dans le cadre limité des préoccupations qui sont les siennes; il s'agit des questions qui portent sur le cadre de travail, sur la formation en matière d'environnement et sur le rapport entre environnement et emploi, entre pauvreté et développement. Vu le nombre rapidement croissant des activités internationales relatives à l'environnement, et surtout de l'organisation de bien d'autres conférences, réunions et groupes de travail au cours des prochaines années, il sera important que cette conférence apporte une contribution originale et soigneusement préparée à la mise au point d'un programme d'action coordonné et cohérent dans ce domaine.

f) Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

57. La conférence devrait axer ses travaux sur les moyens d'appliquer les recommandations de la Commission mondiale de l'environnement et du développement, et non se borner à un nouveau débat sur les mêmes problèmes. Elle devrait en particulier s'efforcer de trouver des solutions aux problèmes d'environnement découlant des grandes opérations de développement menées dans des secteurs tels que l'industrie, les transports, l'énergie, l'agriculture et le développement rural (y compris la sylviculture et l'industrie de la pêche), ainsi que l'urbanisation. Elle pourrait recommander des mesures préventives et correctives, à l'intention notamment des institutions nationales, régionales et internationales. L'ordre du jour pourrait donc comprendre :

a) Un examen des politiques et des mesures prises par les pays et les organisations internationales pour protéger et améliorer l'environnement et promouvoir un développement durable, portant entre autres sur la manière dont les préoccupations écologiques ont été intégrées aux politiques et à la planification économiques et sociales depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement de 1972;

b) Une évaluation des grands problèmes d'environnement ayant leur source dans les secteurs économiques importants ou liés aux questions intersectorielles essentielles, et la détermination des mesures préventives et correctives indispensables à un développement durable. Cette évaluation porterait sur :

- i) L'industrie, y compris l'énergie et les transports;
- ii) L'agriculture et le développement rural (y compris la sylviculture et la pêche), ainsi que les aspects socio-économiques connexes;
- iii) L'urbanisation et les établissements humains;
- iv) La santé et l'emploi, à travers différents secteurs économiques;

c) Des propositions en vue d'un programme d'action et des recommandations adressées aux gouvernements, aux organisations internationales et aux organisations non gouvernementales, y compris la fixation de priorités pour chaque grand secteur économique. Ces recommandations devraient avoir pour but de renforcer la coopération internationale, de définir les activités de recherche-développement nécessaires à la mise en oeuvre du programme et de préciser les ressources financières nécessaires et les sources de financement éventuelles.

58. Les questions intersectorielles plus spécifiques, comme la recherche, l'éducation, la formation, les aspects sociaux et économiques, la législation, les institutions, l'échange d'informations et le transfert de technologie, pourraient être abordés dans le cadre de chacun des points de l'ordre du jour et des secteurs de développement énoncés ci-dessus. Il conviendrait d'étudier également les liens entre secteurs, et surtout les problèmes d'environnement découlant d'activités de développement menées dans un secteur qui risquent de rejaillir sur d'autres secteurs.

/...

g) Organisation mondiale de la santé

59. Etant entendu qu'il appartient aux gouvernements de déterminer les objectifs et la portée de cette conférence, la promotion et la protection de la santé devraient être du nombre. Certaines des questions les plus générales dont la conférence devrait s'occuper ont déjà été présentées dans le rapport de la Commission mondiale de l'environnement et du développement (A/42/427, annexe) et dans le rapport sur l'état de l'environnement en 1986 : la santé et l'environnement (UNP/GC/14/5), établi par le PNUE. Ce sont les conséquences pour la santé d'une urbanisation sans frein, l'utilisation aveugle de la technologie, les déchets chimiques et toxiques, la distribution d'eau insalubre et l'insuffisance des services de voirie résultant d'un développement mal équilibré.

h) Banque mondiale

60. La conférence devrait examiner les mécanismes juridiques régissant les droits et obligations en matière d'environnement au niveau mondial, et encourager une large participation des organisations non gouvernementales.

i) Organisation maritime internationale

61. La conférence devrait examiner jusqu'à quel point la communauté internationale s'est attaquée aux grands problèmes d'environnement auxquels le monde est confronté et dans quelle mesure les pays, isolément et collectivement, ont pris des mesures pour protéger l'environnement et en améliorer la qualité et pour incorporer les préoccupations écologiques aux politiques de développement depuis la tenue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement (Stockholm). Elle devrait déceler les lacunes de la stratégie mondiale et faire des recommandations sur les moyens de renforcer encore la coopération internationale pour protéger l'environnement et en améliorer la qualité et pour parvenir à un développement durable qui ménage l'environnement.

62. La protection du milieu marin et les modalités d'une exploitation durable de ses ressources qui ne porte pas atteinte à l'environnement préoccupent beaucoup la communauté internationale; à ce titre, elles sont partie intégrante du mandat de plusieurs organismes des Nations Unies et retiennent l'attention de nombreux organismes régionaux et organisations non gouvernementales. L'OMI propose donc que cette conférence examine, entre autres questions, les mesures prises pour protéger le milieu marin, en tenant compte des travaux en cours au sein du système des Nations Unies, et en particulier du rapport sur l'état de l'environnement marin auquel le Groupe d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la pollution des mers (GESAMP) met actuellement la dernière main. En application de son mandat, l'OMI chercherait à faire en sorte que la conférence reconnaisse qu'une infrastructure des transports maritimes sûre et sans risques pour l'environnement constitue un élément essentiel d'un développement durable et que toutes les mesures de suivi éventuellement nécessaires soient prises pour protéger le milieu marin de la pollution due aux navires et au déversement de déchets en mer.

/...



j) Organisation météorologique mondiale

63. La conférence pourrait mettre à profit les rapports du Groupe intergouvernemental de l'évolution du climat et de la deuxième Conférence mondiale sur le climat pour progresser considérablement vers une convention mondiale sur les changements climatiques dus à l'activité humaine ou, si possible, une convention pour la protection de l'atmosphère terrestre contre les diverses formes de pollution ou contamination. L'élaboration d'une telle convention ou, tout au moins un progrès important dans ce sens, constituerait un succès éclatant pour la conférence. Il faudrait également prévoir la possibilité, pendant la conférence, d'aborder la question des mesures nationales et internationales qui assureraient l'assise scientifique d'un développement durable. Si l'on veut préserver l'atmosphère, les voies navigables, les sols, les océans et les biotes, il est essentiel de prendre des engagements à long terme en faveur de programmes de mesures de l'environnement et d'études scientifiques de la "durabilité" des diverses composantes du milieu naturel. Certains programmes de cette nature font déjà partie des travaux de l'OMM sur l'atmosphère, le système climatique et les ressources en eau. L'OMM fait également remarquer que si les catastrophes dues aux inondations et aux cyclones tropicaux, de même que d'autres accidents naturels, peuvent avoir d'énormes conséquences pour la viabilité à long terme du développement économique, on peut cependant prouver que des systèmes adéquats d'alerte et de préparation peuvent effectivement réduire les pertes, en vies humaines en particulier. Des systèmes mondiaux et régionaux de surveillance, de prévision et d'alerte en cas de catastrophes naturelles et causées par l'homme, y compris l'utilisation des techniques spatiales, pourraient constituer un thème subsidiaire important pour lequel l'OMM serait disposée à assumer le rôle de chef de file. Les progrès enregistrés au cours de la première année ou à peu près de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles (1990-1999) pourraient aussi faire l'objet d'un débat utile à la conférence.

k) Agence internationale de l'énergie atomique

64. Il revient certes aux gouvernements de décider des objectifs et de la portée d'une telle conférence, mais l'Agence compte que la production d'énergie, qui est indispensable au développement et qui a en même temps un impact considérable sur l'environnement, figurera parmi les questions importantes dont elle s'occupera.

1) GATT

65. Une partie du programme de la conférence envisagée devrait porter sur les rapports d'interaction entre les politiques de l'environnement et les flux commerciaux et financiers internationaux, l'accent étant mis en particulier, étant donné la nature de la conférence, sur les conséquences que cette interaction implique pour le développement économique. Cette partie du programme devrait viser à mieux faire comprendre comment les mesures et politiques régissant le commerce international peuvent tenir convenablement compte des considérations de protection de l'environnement. Il importerait aussi de voir comment les frictions dans les relations commerciales, qui peuvent dissuader les gouvernements de mener une politique de protection de l'environnement, pourraient être évitées par des efforts pour harmoniser quelque peu les réglementations et pratiques nationales concernant le financement de la lutte contre la pollution associée à la production de biens et services.

/...

### 3. Autres organisations

#### a) Banque de développement des Caraïbes

66. Les accidents survenant dans le transport par mer de pétrole et d'hydrocarbures pourraient mettre gravement en danger l'économie vulnérable des Etats qui, circonstance aggravante, sont souvent fortement tributaires du tourisme et de la pêche. La Banque recommanderait donc que la conférence examine des questions telles que la réglementation et la maîtrise des questions qui ont une incidence sur la détermination de la responsabilité de la réparation et de l'indemnisation lorsque des marées noires portent atteinte à l'environnement et à l'activité économique à court terme et aussi à long terme.

#### b) Conseil nordique

67. Le Conseil a adopté des recommandations sur un programme nordique de politiques de l'environnement ainsi qu'un plan d'action pour la protection du milieu marin. Vu leur importance, les questions d'environnement devraient être mises sur le même pied que les politiques de désarmement à l'Organisation des Nations Unies. Les pays industrialisés devraient affecter un certain pourcentage de leur PNB à la coopération mondiale en faveur de l'environnement, et l'Assemblée générale des Nations Unies devrait adopter une déclaration à cet effet. Le Comité social et de l'environnement a aussi proposé, avec l'accord du Conseil, la mise en place d'un Fonds européen de l'environnement afin que les pays qui sont à l'origine d'une pollution transfrontière importante puissent disposer des techniques modernes. Ce sont là des questions que la conférence devrait examiner. Et l'on pourrait y ajouter l'"effet de serre" et les changements climatiques dus à la pollution atmosphérique, en particulier par le gaz carbonique, ainsi que la protection de la couche d'ozone.

#### c) Organisation de l'unité africaine

68. La conférence devrait insister tout particulièrement sur le déversement de déchets toxiques et dangereux en Afrique, qui est actuellement de pratique courante parmi les pays industrialisés et les sociétés transnationales.

#### d) Organisation de coopération et de développement économiques

69. L'Organisation pense qu'il serait utile de retenir les objectifs suivants :

a) Examiner les progrès réalisés par la communauté internationale à la suite de l'appel à l'action de Stockholm;

b) Fournir un tableau d'ensemble aussi juste que possible de l'état et des tendances d'évolution de l'environnement dans le monde au moment de la conférence;

c) Examiner les résultats de toutes les grandes conférences sur l'environnement tenues dans les années 1989-1991 (Conférence mondiale sur le climat et l'énergie, Commission mondiale de l'environnement et du développement et réunions régionales, par exemple), et en faire la synthèse, ce qui constituerait à la fois un outil essentiel de planification pour la conférence de 1992 et un apport à ses travaux;

/...

d) Déceler les opérations précises de gestion de l'environnement qui ont réussi, les problèmes essentiels non résolus et les principales défaillances, ainsi que leurs causes;

e) Définir un programme pour l'avenir sur 20 ans au moins;

f) Examiner les implications et les voies d'un développement durable, l'un des thèmes particuliers de la conférence;

g) Examiner le champ d'action et l'évolution de l'appareil institutionnel et voir dans quelle mesure il est apte à répondre aux défis des années 90 et au-delà.

70. En ce qui concerne la nature de la conférence, le thème subsidiaire du "développement durable" serait sans doute intéressant pour orienter et centrer les débats. D'autres questions mériteraient aussi de retenir l'attention, à savoir :

a) L'état de la situation en ce qui concerne la mesure et la surveillance de l'environnement;

b) La qualité de la recherche, de l'éducation et de la formation en matière d'environnement;

c) Les progrès de la technologie, y compris les techniques conçues expressément en vue de certains objectifs environnementaux et les techniques non polluantes;

d) L'économie de l'environnement et l'intégration des rapports entre environnement et développement dans l'action gouvernementale;

e) La gestion des ressources naturelles telles que l'eau, les sols et l'air, l'accent étant mis en particulier sur les écosystèmes urbains, la désertification et le déboisement;

f) L'appareil juridique et administratif, y compris un examen des conventions et protocoles récents (sur l'ozone, par exemple) et la sélection d'objectifs pour l'avenir;

g) L'aide aux pays en développement, y compris le transfert de technologie et l'aide financière.

e) Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe

71. La conférence devrait s'attacher tout particulièrement à :

a) Faire le rapport entre les ressources naturelles, leur conservation et leur utilisation en vue d'un développement durable;

b) Faire le lien entre la conservation des ressources naturelles et le maintien et l'accroissement de la productivité;

/...

c) Mettre en relief les trois grands aspects de la gestion des ressources naturelles, à savoir leur conservation, leur utilisation et la surveillance de l'environnement.

f) Organisation des pays exportateurs de pétrole : Fonds de développement international

72. Les travaux de la conférence devraient couvrir un champ très étendu et être axés surtout sur les questions d'environnement - sur les problèmes et les options des pays en développement plutôt que des pays industrialisés. La conférence devrait aborder la question de l'équilibre écologique, y compris l'impact de la croissance démographique sur l'environnement (sur les forêts, par exemple), puis se concentrer sur des problèmes précis qui se posent dans les pays en développement comme le déboisement, la désertification, la pollution des eaux souterraines et de surface, la surexploitation des stocks de poissons, la pollution atmosphérique et les produits chimiques et métaux toxiques. En outre, elle devrait voir quels sont les problèmes et les options dans tous les secteurs, notamment agriculture, transports, industrie, mise en valeur des ressources en eau et construction de logements.

73. Le Fonds de développement international de l'OPEP suggère que soient analysées les questions suivantes :

a) Le rôle des gouvernements à travers leurs politiques et leurs pratiques - ou comment ces dernières, selon qu'elles sont bien ou mal utilisées, peuvent déboucher sur une dégradation ou sur une amélioration de l'environnement;

b) Le rôle des donateurs (multilatéraux, bilatéraux, Nations Unies et organisations non gouvernementales) en ce qui concerne l'aide financière et l'assistance technique à fournir pour : i) les projets destinés uniquement à prévenir des atteintes à l'environnement ou à y porter remède; ii) les nouveaux projets de développement ayant des ramifications sur le plan de l'environnement;

c) Le rôle des entreprises et des particuliers dans la préservation de la qualité de l'environnement et ce qu'ils peuvent ou devraient faire pour éviter ou réparer les atteintes à l'environnement.

g) Programme de coopération dans le domaine de l'environnement pour l'Asie du Sud

74. La conférence devrait formuler des plans d'action à court et à long terme permettant d'assurer un développement durable grâce à une utilisation rationnelle des ressources limitées du monde et à une gestion efficace de l'environnement, en insistant sur :

a) Un renforcement suffisant des organisations existantes qui s'occupent d'environnement;

b) Des engagements financiers fermes de la part des organismes donateurs en faveur de la protection de l'environnement;

c) Des programmes d'action comprenant des activités relevant, entre autres, des disciplines suivantes : i) éducation, formation et sensibilisation en matière d'environnement; ii) utilisation des sources d'énergie renouvelables et réutilisables, dont le biogaz et l'énergie solaire; iii) évaluation d'impact des projets de développement sur l'environnement; iv) droit de l'environnement et application effective des législations; v) lutte contre le déboisement et la désertification.

### C. Titre

#### 1. Titres proposés par les gouvernements

75. Les gouvernements ont proposé pour la conférence les titres suivants :
- a) Deuxième Conférence des Nations Unies sur l'environnement (Brésil);
  - b) Société et nature à la veille du XXIe siècle (Bulgarie);
  - c) Conférence des Nations Unies sur un développement durable (Egypte);
  - d) Conférence des Nations Unies sur les actions concertées en faveur de l'environnement et du développement aux niveaux régional et national (Ethiopie);
  - e) Vingt ans après Stockholm : le chemin parcouru? (Nigéria);
  - f) Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement : vers un développement durable (Norvège);
  - g) Le titre devrait contenir le mot "humain" (Seychelles);
  - h) Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Suède);
  - i) Le titre devrait souligner la relation d'interdépendance entre le développement et l'environnement (Turquie);
  - j) Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Yougoslavie).

#### 2. ONU et organismes des Nations Unies

76. Les titres qui ont été proposés pour la conférence sont les suivants :
- a) Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Département des affaires économiques et sociales internationales);
  - b) Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement durable (CESAP).

### 3. Autres organisations

77. D'autres organisations ont suggéré pour la conférence les titres suivants :

Environnement et développement : vingt ans après (OCDE).

### III. MOYENS A METTRE EN OEUVRE POUR PREPARER LA CONFERENCE

#### A. Au niveau national

78. Brésil. Les gouvernements devraient être invités à présenter des rapports nationaux à la conférence.

79. Ethiopie. Il est question de rapports nationaux. Classés par catégorie de pays, ils éclaireront les problèmes et les possibilités liés à l'utilisation rationnelle et à la conservation des ressources.

80. Hongrie. Un comité préparatoire national sera constitué avec la participation de représentants du gouvernement, des services de l'administration et des organisations non gouvernementales travaillant dans ce domaine. Les travaux préparatoires de fond seraient grandement facilités si les autres Etats Membres mettaient en place des comités analogues.

81. Nigéria. Des principes directeurs devraient être distribués aux gouvernements pour les aider à évaluer les réalisations nationales dans la perspective de l'objectif commun d'un développement durable. Ces évaluations devraient prendre la forme de rapports détaillés. Les gouvernements, dont un résumé pourrait être présenté à la conférence. Les rapports devraient aussi proposer et examiner des stratégies (nationales et régionales mais aussi mondiales) fondées sur les enseignements tirés par chaque pays de sa propre expérience, à adopter pour les deux prochaines décennies.

82. Norvège. Dans le cadre des préparatifs de la conférence, les gouvernements devraient présenter des rapports, qui constitueraient des contributions importantes aux travaux du comité préparatoire.

83. Suède. Les gouvernements devraient présenter des rapports nationaux à la conférence pendant la phase préparatoire. Ces rapports occuperait une place importante dans l'examen des tendances d'évolution des politiques et de l'action menée depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement de 1972.

#### B. Au niveau régional

##### 1. Gouvernements

84. Brésil. La conférence devrait être précédée d'une série de réunions régionales intergouvernementales et d'experts.

85. Ethiopie. Il conviendrait d'adopter une approche interdisciplinaire ayant, par exemple, pour objectif l'étude des manifestations locales concernant les ressources et des rapports d'interaction avec la situation dans les pays voisins,

/...

celle des inventaires des ressources naturelles de la région et l'établissement de relations de travail avec les chercheurs, les décideurs et le personnel opérationnel. Une coopération pourrait être mise sur pied sous la forme de projets communs dans des secteurs comme la lutte contre la désertification, la remise en état des bassins hydrographiques et le reboisement, comportant des arrangements pratiques pour le partage des coûts et des bénéfices. Elle s'étendrait à la gestion des dispositifs, qui pourraient servir d'exemples et être reproduits ailleurs.

86. Les conférences bilatérales et régionales intéressent des pays qui se partagent des ressources communes ou ont des préoccupations communes et qui ont pu unir leurs efforts pour rechercher des moyens d'atteindre leurs buts et objectifs. Leur exemple pourrait fournir d'utiles indications à d'autres régions qui tenteraient l'expérience. Les Etats qui ont dressé l'inventaire de leurs ressources nationales et qui tiennent compte des intentions d'autres pays pourraient servir d'exemples de la considération réciproque dont il convient de faire preuve entre voisins. Enfin, on pourrait trouver de bons exemples de conception rationnelle d'institutions dans l'organisation des groupes de coordination existants, constitués de préférence par des représentants nationaux, ayant leur siège dans l'une des capitales et chargés par exemple de faire des prévisions d'évolution des besoins considérés par les divers pays intéressés comme des variables clefs sur le plan national ou intérieur.

87. Hongrie. Il faudrait tenir compte des enseignements qui se dégagent de la coopération régionale et sous-régionale antérieure dans le domaine de l'environnement, y compris dans le cadre de la Commission économique pour l'Europe et des résultats des conférences de haut niveau tenues dans le passé. La réunion sur la protection de l'environnement, que la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe doit tenir à la fin de 1989 à Sofia, pourrait également contribuer utilement au succès de la conférence.

88. Nigéria. Les organes régionaux devraient évaluer les progrès réalisés jusqu'ici par rapport à leur mandat.

89. Norvège. Les diverses conférences régionales sur l'environnement et le développement qui précéderont la conférence mondiale devraient lui apporter des contributions importantes.

## 2. ONU et organismes des Nations Unies

### a) Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

90. Il conviendrait d'organiser des réunions préparatoires régionales pour :

a) Etudier les moyens de mettre en oeuvre la résolution 42/186 de l'Assemblée générale, par laquelle celle-ci a fait siennes les conclusions de l'Etude des perspectives en matière d'environnement jusqu'à l'an 2000 et au-delà;

b) Examiner et évaluer des propositions concrètes concernant les efforts à faire aux niveaux national et régional en vue d'un développement durable;

/...

c) Adopter des plans d'action régionaux pour la gestion des ressources naturelles et la protection de l'environnement;

d) Analyser, identifier et évaluer les activités nationales en cours et proposer des activités visant à un développement durable pour examen à la conférence.

b) Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

91. Les résultats de la conférence ministérielle sur l'environnement en Asie et dans le Pacifique qui sera convoquée en 1990 constitueront une contribution utile à la conférence de 1992. Par ailleurs, celle-ci pourrait aussi mettre à profit les contributions d'autres commissions régionales comme la CEE et la CEA, qui auront également convoqué des conférences ministérielles avant 1992.

C. Préparation intergouvernementale à l'échelle mondiale

Gouvernements

92. Brésil. En vue de préparer la conférence, il faudrait mettre en place un comité préparatoire intergouvernemental aussi large que possible. La participation aux travaux préparatoires devrait être ouverte à tous les pays. La préparation de la conférence pourrait être confiée soit à un organe existant (tel que le Conseil d'administration du PNUÉ), qui serait le noyau de l'appareil institutionnel mis en place à cet effet, soit à un nouveau comité spécialement désigné par l'Assemblée générale.

93. Egypte. Il faudrait organiser une réunion préparatoire, à laquelle participeraient les organismes des Nations Unies, certains Etats représentatifs, les organisations non gouvernementales et un certain nombre de spécialistes des différentes disciplines en jeu.

94. Hongrie. Il conviendrait de mener une enquête mondiale sur l'état de l'environnement pour permettre de déceler les problèmes d'environnement les plus graves.

95. Norvège. Il est crucial de disposer d'un comité préparatoire efficace. Une possibilité serait de mettre en place un comité plénier relevant de l'Assemblée générale (comme le Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement de 1972). Autre solution, le Conseil d'administration du PNUÉ pourrait se constituer en comité préparatoire, mais il faudrait alors qu'il soit ouvert à tous les gouvernements intéressés. Il faudrait demander aux gouvernements de veiller à ce que leurs délégations aux réunions du comité préparatoire et à la conférence elle-même reflètent la dimension intersectorielle de la conférence.

96. Seychelles. Dans le cadre des moyens à mettre en oeuvre pour préparer la conférence, il faudrait prier individuellement tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies d'examiner d'urgence les instruments de coopération dans tous les secteurs du développement, en vue de protéger dans toute la mesure du possible notre environnement menacé.



97. Suède. Les préparatifs de la conférence et la conférence elle-même doivent être considérés comme un processus intégré débouchant sur une action concertée concrète. Cette approche suppose un comité préparatoire efficace. Le Conseil d'administration du PNUE devrait être choisi pour cette tâche, étant donné le mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale dans sa résolution 2997 (XXVII) du 15 décembre 1972. Le Conseil d'administration devra se réunir en sessions extraordinaires pour préparer convenablement la conférence. Si celle-ci doit se tenir en 1992, il devra non seulement se réunir en comité préparatoire une ou deux fois en 1990 et une fois en 1991, mais encore consacrer une partie de sa session ordinaire de 1991 aux préparatifs de la conférence, et éventuellement se réunir encore une fois en 1992 pour les dernières mises au point de la documentation. Il faudrait encourager les pays intéressés à l'accueillir pour ses sessions de préparation de la conférence, et les pays donateurs à aider les pays les moins avancés à prendre une part active tant aux préparatifs de la conférence qu'à la conférence elle-même.

98. Thaïlande. Un groupe de travail composé d'éminents spécialistes de certains Etats Membres devrait s'occuper de la matière de la conférence et des travaux préparatoires nécessaires.

99. Turquie. Il faudrait créer un comité spécial.

100. Yougoslavie. Il faudrait confier les préparatifs de la conférence à un comité préparatoire mis en place en vertu d'une résolution relative à la convocation de la conférence adoptée par l'Assemblée générale à sa quarante-quatrième session.

#### D. Organisations non gouvernementales

##### 1. Gouvernements

101. Brésil. Les organisations non gouvernementales devraient aussi être invitées à présenter des rapports dans le cadre de l'examen des politiques et de l'action menées depuis 1972.

102. Hongrie. Les organisations internationales non gouvernementales devraient jouer un rôle actif et important dans la protection de l'environnement et être associées à la préparation de la conférence.

103. Norvège. L'industrie, les syndicats, la communauté scientifique et les organisations non gouvernementales devraient jouer un rôle actif dans les préparatifs et être encouragés à participer à la conférence. Dans le cadre de ces préparatifs, les organisations non gouvernementales devraient élaborer des rapports qui constitueraient des éléments importants pour les travaux du comité préparatoire.

104. Suède. Toutes les organisations internationales non gouvernementales compétentes devraient être invitées à présenter des rapports dans le cadre de l'examen des politiques et de l'action. Il faudrait envisager des dispositions spéciales pour assurer la participation active et efficace des ONG.

## 2. Autres organisations

### Programme de coopération dans le domaine de l'environnement pour l'Asie du Sud

105. Il faudrait s'efforcer d'identifier non seulement les organismes des Nations Unies, mais encore les organisations internationales et intergouvernementales reconnues qui s'intéressent directement aux questions d'environnement et pourraient éventuellement se charger d'exécuter les activités prévues dans les plans d'action lancés par la conférence, sans qu'il soit besoin de créer de nouvelles organisations, à moins que ce ne soit jugé absolument indispensable. Il faudrait également chercher à renforcer ces organisations par financement de l'Organisation des Nations Unies, afin qu'elles puissent effectivement participer à la mise en oeuvre des plans d'action.

#### E. Coopération et coordination interinstitutions

##### 1. Gouvernements

106. Brésil. Les activités préparatoires concernant l'organisation et la substance des travaux de la conférence nécessiteront une coordination et une coopération entre les différents organes et organismes des Nations Unies.

107. Ethiopie. Les institutions spécialisées pourraient formuler et appuyer des programmes d'action pour la planification et la réglementation de l'utilisation des ressources et de l'environnement, l'information, les principes directeurs de la législation et l'éducation.

108. Nigéria. Les organismes internationaux devraient évaluer les progrès réalisés jusqu'à présent dans le cadre des mandats qui leur ont été confiés.

109. Norvège. Il sera important, pour le succès de la conférence, de s'assurer la participation de toutes les organisations compétentes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies.

110. Yougoslavie. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement et les autres organismes des Nations Unies qui, dans leurs domaines de compétence respectifs, s'occupent des questions d'environnement et des problèmes de développement, devraient apporter une contribution technique à la préparation de la conférence.

##### 2. ONU et organismes des Nations Unies

###### Organisation mondiale de la santé

111. Le CAC devrait guider la participation interinstitutions à la préparation de la conférence.

F. Secrétariat de la conférence

1. Gouvernements

112. Brésil. Un secrétariat spécial pourrait être créé afin que la préparation et la convocation de la conférence bénéficient effectivement de l'appui technique nécessaire. Il pourrait se composer de fonctionnaires des secrétariats des organismes compétents des Nations Unies dont les activités seraient coordonnées par le Directeur exécutif du PNUD et d'experts extérieurs au système des Nations Unies recrutés en fonction des besoins.

113. Bulgarie. Les préparatifs et l'organisation de la conférence devraient être confiés au secrétariat du PNUE. Le Directeur exécutif devrait élaborer un programme d'organisation détaillé des travaux, indiquant le calendrier, les dimensions et la portée des examens préliminaires, des rapports nationaux et scientifiques et ainsi de suite à mettre à sa disposition pour la préparation de la conférence.

114. Norvège. Il faudrait constituer un secrétariat à part pour la conférence, qui aurait des relations étroites avec le PNUE et avec d'autres organismes des Nations Unies, les institutions financières internationales, la communauté scientifique, le secteur privé et les ONG. Il faudrait discuter plus avant de sa localisation avant de prendre une décision. Sa composition devrait refléter la dimension intersectorielle de la conférence et représenter les compétences les plus utiles dans les divers domaines. La question de la sélection de ses membres devrait être examinée à fond à la prochaine session du Conseil d'administration du PNUE.

115. Suède. Il est absolument nécessaire de disposer d'un secrétariat solide pour la conférence. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies devrait être autorisé à mettre en place, avec le concours du Directeur exécutif du PNUE, un secrétariat chargé des préparatifs de la conférence, faisant office de comité préparatoire, qui devrait travailler en liaison étroite avec le secrétariat du PNUE. Pour mettre à profit toute l'expérience des divers éléments du système des Nations Unies, des fonctionnaires de différents organismes pourraient être détachés au secrétariat de la conférence, dont certains membres devraient néanmoins être recrutés en dehors des Nations Unies pour lui permettre de disposer des meilleurs spécialistes. Ce secrétariat devrait être installé dans un lieu où il existe déjà des services de secrétariat des Nations Unies et des facilités en matière de communications et où un grand nombre de pays sont représentés, de préférence à Genève. Le Secrétaire général de la conférence devrait avoir rang de sous-secrétaire général, nommé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, et faire rapport à ce dernier par l'intermédiaire du Directeur exécutif du PNUE.

2. ONU et organismes des Nations Unies

a) Organisation mondiale de la santé

116. L'organisation est prête à détacher temporairement un fonctionnaire au secrétariat de la conférence.

b) Organisation maritime internationale

117. L'organisation est prête à coopérer avec les autres organisations et organismes compétents des Nations Unies afin que la conférence dispose d'une information suffisante pour pouvoir faire des recommandations sur les moyens de renforcer la coopération internationale pour la protection et une exploitation durable du milieu marin.

c) Agence internationale de l'énergie atomique

118. L'Agence est prête à faciliter la mise sur pied du support technique requis pour un examen des orientations d'une gestion des systèmes énergétiques qui ne porte pas atteinte à l'environnement. Elle compterait travailler pour cela avec d'autres institutions des Nations Unies, ainsi qu'avec des organismes d'experts tels que la Conférence mondiale sur l'énergie et l'Institut international pour l'analyse des systèmes de haut niveau.

IV. DATES ET LIEU APPROPRIES ET AUTRES MODALITES A PREVOIR

A. Dates

Gouvernements

119. Les gouvernements ont proposé les dates suivantes :

- a) Le courant du premier semestre de 1992, pour commémorer le vingtième anniversaire de la Conférence de Stockholm. La durée et les dates précises de la conférence seraient soumises au comité préparatoire pour que l'Assemblée générale prenne une décision (Brésil);
- b) Juin 1992 (Bulgarie);
- c) Juin 1992, 20 ans après la Conférence de Stockholm (Egypte);
- d) Le courant de l'été 1992 (Ethiopie);
- e) Dans le délai indiqué dans la résolution de l'Assemblée générale (Hongrie);
- f) En 1992, la date du vingtième anniversaire de la Conférence de Stockholm serait tout indiquée (Nigéria);
- g) Il semble qu'il y ait un accord général pour que la conférence se tienne en 1992. Les dates exactes de la conférence dépendraient d'une série de facteurs et devraient être examinées par le Conseil d'administration du PNUE (Norvège);
- h) Juin 1992 (Suède);
- i) Août 1992 (Thaïlande);
- j) 1992 (Turquie).

B. Lieu

Gouvernements

120. Brésil. Le Gouvernement brésilien saisit cette occasion pour confirmer l'offre, qu'il a faite à la quarante-troisième session de l'Assemblée générale, d'accueillir la deuxième conférence des Nations Unies sur l'environnement. La conférence pourrait se tenir à Rio de Janeiro, Sao Paulo ou Brasilia, ces trois villes étant desservies par des aéroports internationaux et possédant l'infrastructure, les installations et les services nécessaires au bon déroulement d'une conférence internationale de cette importance.

121. Cette offre du Gouvernement brésilien traduit l'importance qu'il attache aux questions d'environnement et son désir de promouvoir la coopération internationale dans ce domaine. C'est dans cet esprit qu'il espère que la communauté internationale sera d'accord pour tenir la conférence sur l'environnement au Brésil.

122. Egypte. La conférence devrait se tenir à Nairobi ou dans une ville ayant l'infrastructure nécessaire dans un pays disposé à prendre à sa charge une partie des dépenses.

123. Nigéria. Les différentes possibilités sont les suivantes : le Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, celui du PNUE à Nairobi, ou tout autre pays du monde qui souhaite accueillir la conférence. Il serait bon de tenir compte des critères d'économie et de commodité pour se prononcer sur le lieu de la conférence.

124. Norvège. Il convient de noter que trois pays ont offert d'accueillir la conférence, à savoir le Brésil, le Canada et la Suède. Il est extrêmement important de régler la question au plus tôt. Comme il faudra que l'Assemblée générale se prononce à sa quarante-quatrième session, l'examen de la question de la conférence dans son ensemble serait grandement facilité si le Conseil d'administration pouvait parvenir à un accord de principe sur le lieu de la conférence.

125. Seychelles. La conférence devrait se tenir dans un pays central en Europe, la France, par exemple.

126. Suède. La Suède est à nouveau disposée à accueillir la conférence si tel est le voeu général.

127. Thaïlande. La conférence devrait se tenir à New York, Genève, Nairobi ou Bangkok.

128. Turquie. La conférence devrait se tenir dans un lieu relativement central, pour permettre aux représentants de tous les pays d'y participer à moindres frais. La Turquie préférerait que la conférence se tienne en Europe.

129. Yougoslavie. La conférence devrait se tenir dans un pays en développement.

/...

C. Autres modalités à prévoir

Gouvernements

130. Bulgarie. Les travaux de la conférence devraient porter sur les points suivants :

- a) Rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies;
- b) Rapports communs d'institutions reconnues des différentes régions du monde;
- c) Echange de vues sur les rapports;
- d) Adoption du document final.

131. Egypte. Des séances scientifiques devraient être organisées pendant la conférence; il faudrait examiner les contributions tant gouvernementales que non gouvernementales.

132. Ethiopie. Il faudrait prévoir la possibilité d'entendre les vues opposées des groupes qui sont partisans de la conservation des ressources et de ceux qui représentent les utilisateurs. Des documents de base, établis plusieurs mois à l'avance, devraient être le point de départ des discussions qui permettront de dégager l'esprit des travaux de la conférence. Ensuite, les délégués devraient être priés de proposer des lignes d'action aux niveaux national, régional et international. Cette approche incitera effectivement à proposer des stratégies nationales d'utilisation rationnelle et de conservation des ressources dans le sens des conclusions des trois groupes de discussion. Il sera alors possible de déceler les lacunes de l'information et des connaissances et de prendre des mesures pour pallier les insuffisances. Ultérieurement, une liste de recommandations sera établie par les délégués nationaux et les représentants régionaux et internationaux en vue de définir les éléments d'une utilisation rationnelle et de la conservation des ressources de l'environnement.

133. Suède. Les préparatifs de la conférence devraient faire intervenir tous les organes et organismes compétents des Nations Unies, ainsi que les organismes d'aide au développement et les institutions financières internationales. La conférence devrait se tenir à un niveau politique élevé, avec la participation des chefs de gouvernement et ministres chargés des questions d'environnement. La conférence devrait durer à peu près deux semaines. On pourrait prévoir une plénière et deux ou trois commissions ou comités pléniers, ce qui laisserait suffisamment de temps pour procéder à des échanges de vues approfondis et mener les négociations finales sur les décisions à adopter. Le comité préparatoire devra examiner la répartition du travail par thèmes entre les différents comités.

Notes

1/ Voir Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, Stockholm, 5-16 juin 1972 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.73.II.A.14 et rectificatif).

2/ Ibid., chap. II.

3/ Ibid., chap. I.

-----